

ESPE Lille Nord de France

Élections des représentants des usagers SCRUTIN des 7 et 9 novembre 2017

CONDITIONS POUR ETRE ELECTEUR ET ELIGIBLE

(Annexe de l'arrêté du Président de la ComUE en date du 25 novembre 2015)

Textes de référence : Articles D 719-1 et suivants du code de l'éducation

Décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation

COLLEGES	Nombre de sièges à pourvoir	Personnels ou public concernés	CONDITIONS
COLLEGE F	4 (4 titulaires et 4 suppléants)	Usagers (étudiants et stagiaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Être régulièrement inscrit à l'ESPE avec la qualité d'étudiant en vue de préparer un master MEEF, AUEC - ou être fonctionnaire stagiaire en vue de préparer un master MEEF, DU, AUEC - ou être bénéficiaire de la formation continue sous réserve d'être inscrit en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours - Auditeur libre régulièrement inscrit et faire la demande d'inscription sur les listes électorales (au plus tard pour le 2 novembre à 16h00)